

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 JUILLET 2018 à 19 h 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme COLLEMARE Françoise, M. LEMAIRE Michel, M. POHER Jean-Claude, M. DIJON Michel, Mme LEBEC Sandra, Mme HUCHER Béatrice, M. POULAIN Alain, Mme POTTIER Morgane, Mme CARTIER Alice.

M. DUVEY Marc donne procuration à Mme POTTIER Morgane
Mme BECQUET Laurence donne procuration à M. DIJON Michel.

Mme Françoise COLLEMARE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire-Adjoint informe le conseil municipal que le baptême de l'air prévu le mercredi 27 juin pour les enfants quittant le CM2 et se rendant au collège a été annulé (problème assurance), en accord avec M. FORCHER, Maire de la Neuville du Bosc. Il sera reporté début septembre 2018.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ADHÉSION AU SERPN POUR LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS A COMPTER DU 01/01/2019 :

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que le conseil municipal par délibération n° 19-2018 en date du 17 mai 2018 :

- A accepté la convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants proposée par le SERPN,
- A autorisé Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 1961.52 € TTC pour l'établissement du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que le dernier contrôle des hydrants a eu lieu en 2017 par le SDIS (le contrat proposé par le SERPN a une durée de 3 ans (à évoquer les poteaux incendie partagés entre deux communes -partage des frais-).

Le conseil municipal souhaite que cette adhésion prenne effet au 1^{er} janvier 2019 (suite contrôle des poteaux incendie par le SDIS en 2017 moins de 2 ans).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer la convention.

DÉLIBÉRATION ACCEPTANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FOYER DES JEUNES À L'ASSOCIATION KARANDACHE :

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture de la **convention de mise à disposition du foyer des jeunes d'Harcourt** à l'Association **KARANDACHE** dont le siège est situé chez Mme DESOUTTER Maria, 6 rue Bossuet 76600 LE HAVRE, à compter **du samedi 08 septembre 2018 jusqu'au samedi 13 avril 2019**, les samedis de 14 h 30 à 17 h 30.

C'est une nouvelle activité pour la commune qui s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans, afin de dispenser des activités pédagogiques notamment dans le but d'organiser des ateliers éducatifs et des activités ludiques pour les enfants russophones (statuts et assurances fournis), environ 8 enfants concernés dans les communes environnant Harcourt.

Au niveau des dépenses liées à cette activité, la commune prend en charge tous les frais.

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle néanmoins qu'une participation annuelle de 120 € est réclamée à deux autres associations qui bénéficient du prêt de la salle des fêtes.

Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire-Adjoint propose les mêmes conditions de prêt concernant le foyer des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de mettre à disposition le foyer des jeunes à l'Association KARANDACHE,**
- **Autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer la convention,**
- **Réclamera une participation de 120 € annuellement pour les frais de chauffage à l'Association KARANDACHE.**

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE TARIF DES REPAS À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018 :

Monsieur le Maire-Adjoint expose que lors des réunions des deux commissions « école-cantine » d'Harcourt et la Neuville du Bosc, la Neuville du Bosc avait souhaité une diminution du prix du repas de cantine qui passerait de 3.40 € à 3.20 € afin de diminuer le coût pour les familles.

Afin d'harmoniser les prix entre tous, la diminution du prix du repas de cantine bénéficierait également aux parents d'Harcourt.

Monsieur le Maire-Adjoint informe que CONVIVIO, Société de restauration actuelle, augmente le prix du repas à la rentrée de septembre 2018 :

	Actuellement	au 01/09/2018 (pain compris)
Maternelles :	2.27 € TTC	2.3041 € TTC
Primaires :	2.32 € TTC	2.3577 € TTC
Adultes :	2.48 € TTC	2.5184 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **De diminuer le prix du repas à 3.24 € (c'est-à-dire 3.20 € + 0.04 € pour tenir compte de l'augmentation de la Société de restauration) à compter de la rentrée de septembre 2018 pour Harcourt et La Neuville du Bosc,**
- **D'augmenter également le tarif hors-commune à 4.20 € (subi la hausse de Convivio) à la rentrée de septembre 2018.**

DÉLIBÉRATION CONVENTION DE PARTENARIAT ÉCOLE ENTRE HARCOURT ET LA NEUVILLE DU BOSQ, rentrée septembre 2018 :

Monsieur le Maire-Adjoint donne un compte-rendu des commissions « école-cantine » entre Harcourt et la Neuville du Bosc qui se sont déroulées depuis plusieurs mois. Il expose l'historique de ces deux communes, et le souhait de réaliser un partenariat.

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture de la convention de partenariat établie par les deux commissions « école-cantine » qui a pour objet de définir les conditions de fonctionnement du service scolaire et de restauration de l'école d'Harcourt, et les participations financières. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte la convention de partenariat,**
- **Autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer cette convention.**

PROPOSITION DE LA COMMISSION ÉCOLE POUR LE CHOIX DE L'ATSEM (3H/J) :

Suite à la requête de Mme la Directrice de l'école qui sollicite une aide le matin dans la classe de GS (effectif des élèves en hausse) pour la rentrée de septembre 2018, le conseil municipal a accepté de créer un poste d'ATSEM temporaire.

La commission « école » a proposé le poste à un agent de la Neuville du Bosc à raison de 12H/Semaine (3H/Jour le matin). D'un commun accord, cet agent sera réglé par moitié par chaque commune.

Après renseignements auprès du Centre de Gestion, une contractuelle ne peut être mise à disposition d'une autre commune. En conséquence, chaque commune l'embauche en C.D.D. (Contrat à Durée Déterminée).

DÉLIBÉRATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel (ATSEM) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dû à un effectif important d'élèves dans une classe, il convient de recruter un agent. Cet agent assurera les fonctions d'assistance au personnel enseignant (animation, hygiène des très jeunes enfants, préparation et mise en état de propreté des locaux, du matériel servant directement à ces enfants, classe de Grande Section)

La rémunération de cet agent sera calculé par référence à un indice du grade d'ATSEM – 1^{er} échelon – à raison de 6 H/Semaine du 03 septembre 2018 au 31 août 2019.

INFORMATIONS SUR LES DIVERS TRAVAUX ÉCOLE (dossier subvention) :

- Peinture d'une classe et changement d'huisseries dans deux classes, pose de volets. Porte coupe-feu sous le préau + pose anti-pince doigts porte préau.
- A compter de septembre 2018, Mme Hélène LEBLANC est nommée Directrice de l'école d'Harcourt pour l'année scolaire 2018-2019.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE (VIREMENT DE CRÉDIT) POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ÉCOLE SUITE AU SÉJOUR « CLASSES DÉCOUVERTES » :

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal que la commune a versé une subvention à l'école d'Harcourt à hauteur de 1500 € pour un séjour « classe mer » du 26 au 30 mars 2018 à Ouistreham. 49 enfants (Harcourt-Neuville du Bosc) de CE2, CM1 et CM2 ont participé à ce séjour.

Le Département a également participé financièrement à hauteur de 1470 € (30 €/enfant). Cette aide a été versée à la commune en juin dernier. Il convient de la reverser à l'école par le biais de la Coopérative Scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les virements suivants afin de verser la participation du Conseil Départemental à l'école :

Compte	Compte
615221	6574
- 1470 €	+ 1470 €

DÉLIBÉRATION FIXANT LES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX N° 2 et n° 10 RUE DE BEAUFICEL :

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que les logements communaux situés 2 et 10 rue de Beauficel sont libres. Des travaux de nettoyage ont été réalisés dans le logement 10 et des travaux de peinture sont à prévoir dans les deux logements.

Monsieur le Maire-Adjoint souhaite qu'une commission de travail se réunisse pour un bilan des travaux à réaliser notamment le chauffage (Date prévue **le mercredi 29 août à 9 h 00 en mairie**).

Un récapitulatif des loyers des 4 logements a été fourni. Le conseil municipal souhaite que les baux soient rédigés par Me VIGIER-PIBOULEAU, Notaire à Brionne (prévoir visite annuelle -entretien extérieur à préciser- et les états des lieux seront réalisés par la commune). Les montants des loyers seront fixés lors du prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATION FIXANT LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS (CDG 27) :

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents. Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 24 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

○ **DÉCIDE :**

- 1) De participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour :
 - **Le risque prévoyance**
- 2) De retenir : **pour le risque prévoyance : la convention de participation du Centre de Gestion**
- 3) De fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

Pour le risque prévoyance : **7 € par agent et par mois** (TC et TNC).

- **PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA CONVENTION DE PARTICIPATION ENTRE LA COMMUNE D'HARCOURT ET L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE CONCERNANT LES TRAVAUX RUE DES AUGUSTINES :

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture de la convention entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la commune d'Harcourt concernant la réalisation des bordures et caniveaux le long de la rue des Augustines (rabotage, couche d'accrochage, enrobé). Ces travaux sont réalisés dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse de la RD 156 rue Delhomme.

La commune règlera l'ensemble des travaux de l'entreprise LE FOLL et l'Intercom versera sa participation à la commune (prestation incombant à l'Intercom soit 1633.92 € HT). Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte la convention,**
- **Autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer celle-ci.**

PROTECTION DU TROTTOIR, RUE DELHOMME :

De la chapelle vers le cimetière, à droite, a été créé un trottoir pour recevoir des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire-Adjoint redoute la dégradation de ces travaux réalisés. Ce trottoir n'est pas protégé et les véhicules peuvent stationner sur celui-ci. Lors des réunions de chantier, il a été également constaté que certains conducteurs de poids-lourds empruntent la rue Delhomme alors que celle-ci est interdite aux + de 3 Tonnes 5.

Autre endroit dangereux : le virage entre la chapelle et la rue Delhomme : Mme HUCHER propose la pose d'un miroir en forme arrondie. Pour des raisons de sécurité, M. AUBRY évoque la pose d'un sens interdit sur le tronçon rue Delhomme à la rue des Augustines.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Permis de Construire CAP-SEINE :

Il s'agit de la mise en place de 2 boisseaux de chargement de camions pour le silo d'Harcourt, la DREAL a été contactée pour avis. Celle-ci n'a formulé aucune observation. Monsieur AUBRY a contacté CAP-SEINE et a convenu avant la fin de l'année d'un rendez-vous avec le responsable investissement concernant l'évolution de ce silo (problème du dépoussiérage). Monsieur LEMAIRE Michel évoque également les poids-lourds qui défoncent la route pour aller au silo, il demande si CAP-SEINE pourrait participer financièrement pour les dégradations commises.

❖ Récapitulatif VITRAUX EGLISE :

Deux vitraux ont été restaurés par l'Atelier du Vitrail situé à Plasnes, le coût total TTC est de 15912.93 €. La commune a perçu un montant total de subventions de 10566.85 € (CD + DRAC). Coût pour la commune : 5346.08 €. Le rapport de restauration des deux baies restaurées est diffusé au conseil municipal.

Lors de ces travaux de restauration, l'atelier de vitrail a proposé de déposer une autre baie dans l'attente de la restaurer (coût de la caisse 250 €). Le conseil municipal donne son accord.

- ❖ La Commission « illuminations » s'est déplacée au siège de la Société « Illuminations Services » pour le choix des décorations de fin d'année. Le coût total s'élève à 3262.80 € TTC. Mme HUCHER Béatrice précise que ce devis sera modifié car ajout de la guirlande mairie. Le coût est plus important que l'année dernière car des décors seront également installés dans les hameaux.
- ❖ Monsieur AUBRY donne lecture du courrier de Mme MOISAN, Présidente de l'Association « La Prairie » qui informe de quelques modifications dans l'organisation et l'entretien des espaces verts du lotissement. Pour des raisons de sécurité, elle souhaiterait que les lampadaires restent allumés, et évoque le problème de vitesse de véhicules sur le parking de l'école.
- ❖ Monsieur AUBRY évoque le problème d'un certificat d'urbanisme qui a été délivré positif bien que la parcelle nécessite une extension de 35 mètres pour l'alimentation en eau potable. La commune rencontre des problèmes car deux avis divergents concernant la prise en charge de cette extension.

Pour le SERPN en l'absence de PLU, cette dépense revient au pétitionnaire (branchement provisoire) et pour la DDTM, l'extension serait à la charge de la commune. Le conseil municipal n'est pas favorable à prendre cette dépense en charge et ne souhaite pas financer l'extension de l'alimentation en eau potable pour un privé (éviter tout favoritisme).

- ❖ Monsieur AUBRY soumet l'idée d'un administré de créer une aire de camping-car sur l'ancien tennis.
- ❖ Bernard AUBRY indique qu'une rencontre a eu lieu avec REX-ROTARY concernant le contrat signé en 2017, à savoir dans ce contrat une partie concerne l'investissement du matériel et une autre partie la maintenance et fournitures de consommables (sauvegarde des données, des logiciels, licences, contrat etc... grâce à la box). Celle-ci est dotée d'un système antivirus - boîtier sécurisé (ignifuge, étanchéité).
- ❖ Prévoir une armoire anti-feu au BP 2019 pour les archives.
- ❖ Travaux SIEGE : inscriptions pour 2019 remplacement des lampes au mercure (suite).
- ❖ Monsieur AUBRY regrette que certains administrés créent des travaux sans demander une autorisation, les règles d'urbanisme sont strictes.
- ❖ Suite à la démission de M. VANNIER Alain, les élections municipales partielles complémentaires sont prévues les dimanches 23 & 30 septembre 2018 si deux tours.

- ❖ Mme Françoise COLLEMARE s'interroge pourquoi il n'y a plus de conteneurs à Beauficel. M. AUBRY informe que l'aire de collecte des verres, papiers, cartonnets est transférée à l'aire de retournement de Calleville.
- ❖ Mme CARTIER Alice informe d'un dépôt sauvage au fond du chemin de la mare Dufils au hameau du Bocage.
- ❖ Monsieur POULAIN Alain fait savoir qu'un poteau téléphonique est cassé rue Saint-Sauveur au Bocage et peut être dangereux en bordure de voirie.
- ❖ Monsieur LEMAIRE Michel rappelle que les propriétaires de terrain sont tenus de les entretenir.
- Il souhaite que la commune adresse un courrier au Président du Conseil Départemental pour exposer le problème que les pompiers d'Harcourt rencontrent (copie au SDIS) -à voir après l'élection du maire-.

Prochain conseil municipal le **vendredi 07 septembre 2018** à 19 h 30.

Fin de la réunion à 00 h 10.

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

